



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrôle technique des véhicules

Question écrite n° 2649

Texte de la question

M. François Rochebloine rappelle à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement que les poids lourds soumis à un contrôle technique sont immobilisés dans l'attente de ce contrôle, du fait du nombre insuffisant de centres compétents. Il s'ensuit une perte de chiffre d'affaires, plus particulièrement pénalisante pour les petites et moyennes entreprises. Il lui demande donc quelles mesures il compte adopter afin que les délais soient réduits le plus possible.

Texte de la réponse

Sur l'ensemble du territoire, il est effectué chaque année 1 300 000 contrôles techniques de véhicules de transport de marchandises et de véhicules de transport en commun dans 151 centres. Les services en charge de ces contrôles sont particulièrement attentifs à ce que les délais de rendez-vous soient inférieurs à trois semaines. Toutefois, des difficultés conjoncturelles limitées à quelques centres peuvent conduire, pendant un temps restreint, à l'allongement de ces délais. C'est pourquoi l'objectif de maillage complet du territoire se poursuit par la réalisation, encore cette année, de la construction de six nouveaux centres de contrôle de véhicules et l'augmentation de la capacité d'accueil de centres existants.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2649

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2837

Réponse publiée le : 3 novembre 1997, page 3847